

Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20230618013834

Établi le : 18/06/2023

Validité maximale: 18/06/2033



Logement certifié

Rue: Rue Haut-Vinâve nº: 29

CP: 4432 Localité: Xhendremael

Certifié comme : Maison unifamiliale

Date de construction : Inconnue



Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de35 924 kWh/an

Surface de plancher chauffé :117 m²

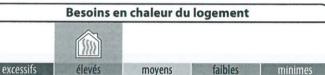
Consommation spécifique d'énergie primaire : 306 kWh/m².an



Performance movenne du parc immobilier 255 < Espec ≤ 340 306 wallon en 2010 340 < Espec ≤ 425 E

 $425 < E_{\text{spec}} \le 510$

Indicateurs spécifiques



Performance des installations de chauffage

médiocre insuffisante satisfaisante bonne

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation très partiel partiel incomplet absent

Utilisation d'énergies renouvelables

Certificateur agréé n° CERTIF-P2-02199

Nom / Prénom: ONORATO Kevin

Adresse: Rue Haute Vaulx

n°:12

CP:4960 Localité: MALMEDY

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16sept.-2019. Version du logiciel de calcul 3.1.4.

Digitally signed by Kevin Onorato (Signature) Date: 2023.06.18 22:09:41 CEST Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Numéro: 20230618013834

Établi le : 18/06/2023 Validité maximale : 18/06/2033



Volume protégé

Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Description par le certificateur

Le volume protégé comprend l'ensemble des locaux de l'habitation.

Le volume protégé de ce logement est de 351 m³

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 117 m²



Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20230618013834

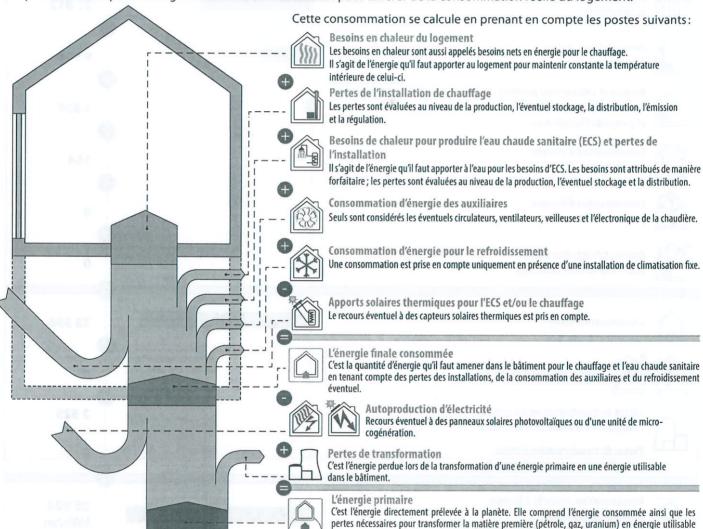
Établi le : 18/06/2023 Validité maximale: 18/06/2033

(mazout, gaz naturel, électricité) mais aussi l'énergie gagnée du fait d'une éventuelle autoproduction



Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire ; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



L'électricité: une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement. Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via panneaux dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE Consommation finale en chauffage Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh 10 000 kWh

éléctrique.

Pertes de transformation Pertes de transformation évitées 15 000 kWh

Économie en énergie primaire Consommation en énergie primaire - 2 500 kWh 25 000 kWh

Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

- 1 500 kWh



Bâtiment résidentiel existant

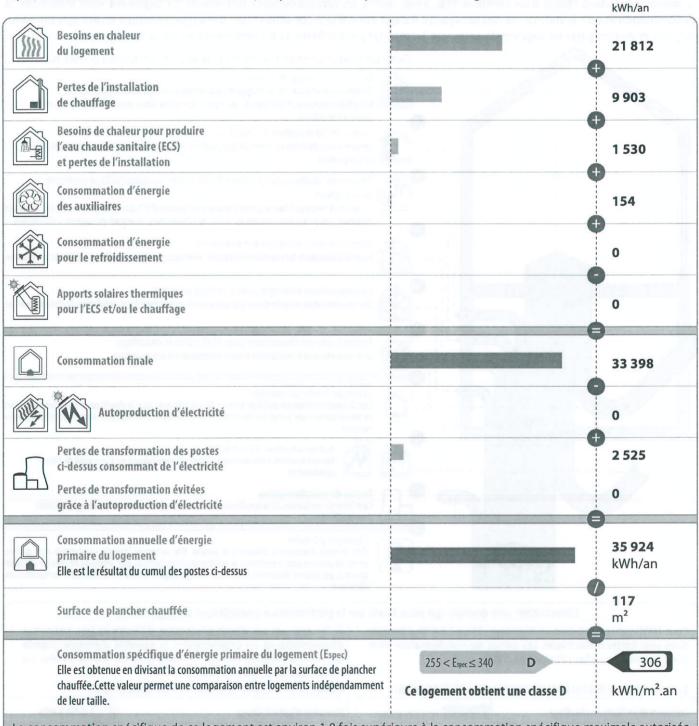
Numéro: 20230618013834

Établi le : 18/06/2023 Validité maximale: 18/06/2033



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.





Numéro: 20230618013834

Établi le : 18/06/2023 Validité maximale : 18/06/2033



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces
 documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur;
 c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au
 moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette.
 Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à
 certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une
 installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	



Bâtiment résidentiel existant

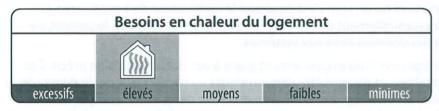
Numéro: 20230618013834 Établi le: 18/06/2023

Validité maximale : 18/06/2033



Descriptions et recommandations -1-

Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.



186 kWh/m².an **Besoins nets en énergie** (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



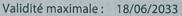
Pert	es par les parois	Les surfaces renseignées sont mesurées suivant le protocole de collecte des données défini par l'Administration.		
Туре	Dénomination	Surface	Justification	
Parois pre	sentant un très bon niveau d'	isolation		
La performanc	e thermique des parois est com	parable aux exigences	de la réglementation PEB 2014.	
La performanc		parable aux exigences	de la réglementation PEB 2014. béton cellulaire Polystyrène extrudé (XPS), 10	



Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant**

Numéro: 20230618013834

Établi le : 18/06/2023





Descriptions et recommandations -2-

	Pertes pa	ar les parois - suite		ces renseignées sont mesurées suivant ollecte des données défini par l'Administration.
Туре	dent in	Dénomination	Surface	Justification
		bon niveau d'isolation rmique des parois est compa	rable aux exigend	ces de la réglementation PEB 2010.
	F1	Fenêtre dv pvc	2,8 m²	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Châssis PVC
		lation insuffisante ou d'épa : isolation à renforcer (si néce		r vérifié le niveau d'isolation existant).
	T1	Toiture	84,8 m²	Polyuréthane (PUR/PIR), 5 cm
	F3	Fenêtre dv bois	3,8 m²	Double vitrage haut rendement - $(U_g = 1,7)$ $W/m^2.K$ Châssis bois
	is sans iso andations			
	F2	porte pvc	2,0 m ²	Panneau non isolé non métallique Châssis PVC
		présence d'isolation est inc : à isoler (si nécessaire après		eau d'isolation existant).
	M3	Mur brique	54,6 m ²	Pas de preuve acceptable reçue et pas de constatation visuelle.
\wedge	P1	Plancher sur sol	37,0 m ²	Pas de preuve acceptable reçue et pas de constatation visuelle.
	P2	Plancher eanc	43,4 m²	Pas de preuve acceptable reçue et pas de constatation visuelle.



Numéro : 20230618013834 Établi le : 18/06/2023

Validité maximale: 18/06/2033



Descriptions et recommandations -3-

/	<u></u>	7
L	_	

Pertes par les fuites d'air

Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite.

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

☑ Non: valeur par défaut: 12 m³/h.m²

□ Oui

Recommandations: L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.



Pertes par ventilation

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur.

Votre logement n'est équipé que d'un système de ventilation partiel ou très partiel (voir plus loin). En complément de ce système, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont comptabilisées.

Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande		Preuves acceptables caractérisant la qualité d'execution	
M Non □ Oui	☑ Non □ Oui	☑ Non □ Oui	EM I	
Diminut	0 %			



Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20230618013834 Établi le : 18/06/2023

Validité maximale: 18/06/2033



Descriptions et recommandations -4-



69%

Rendement global en énergie primaire



Installation de chauffage local

Production et émission

Poêle, granulés de bois, date de fabrication : après 2005

Recommandations:

aucune



Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20230618013834 Établi le: 18/06/2023

Validité maximale: 18/06/2033



Descriptions et recommandations -5-

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

28%

Rendement global en énergie primaire



Installation d'eau chaude sanitaire

Production Production avec stockage par résistance électrique

Bain ou douche, plus de 5 m de conduite Distribution Evier de cuisine, entre 1 et 5 m de conduite

Recommandations:

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



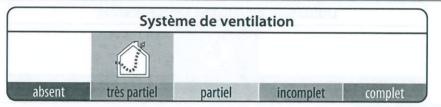
Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20230618013834

Établi le : 18/06/2023 Validité maximale : 18/06/2033



Descriptions et recommandations -6-





Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	aucun	Salle de bain	OEM
Chambre	aucun	Cuisine	aucun

Selon les relevés effectués par le certificateur, seules des ouvertures d'évacuation de l'air vicié sont présentes dans le logement. Le système de ventilation n'est donc pas conforme aux règles de bonne pratique.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).



Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20230618013834 Établi le: 18/06/2023

Validité maximale: 18/06/2033



Descriptions et recommandations -7-





Installation solaire thermique

NÉANT



Installation solaire photovaltaïque

NÉANT



Biomasse

Poêle, granulés de bois pour le chauffage des locaux



Pompe à chaleur

NÉANT



Unité de cogénération

NÉANT



Numéro: 20230618013834 Établi le : 18/06/2023

Validité maximale: 18/06/2033



Impact sur l'environnement

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO₂.

Émission annuelle de CO, du logement 1 200 kg CO₂/an Surface de plancher chauffée 117 m² Émissions spécifiques de CO, 10 kg CO₂/m².an

1000 kg de CO₂ équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

Pour aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un audit logement mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via : - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie
- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- · la liste des certificateurs agréés;
- · les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 150 € TVA comprise

ma my 23 gard

equivalent a notier \$400 timen dieset (4.5.) aux 100 km) on essence 5.1 zux 100 km) on encore e un

vaux desirez amennor la performante énergetmus de ce legement la villèure déranche confiste à réaliser un audit lograment mis en pièce en alienne. Cet audit vous donners des conseils personnalisés ce qui vous airent rettra de définir les recommandations prioritaires à matite en œuvre leur muset énergetique et financier.

audit løgement penner diamiver les preses habitation (voir di petrous) cirentific if 468 peut vervir de bake (i un soutit løgement

presentes explicative du certifical Pilis est une aide précietise pour mieux comprendre les contenus presentes

ile peut être obtenue via: - un civilificasque PEB les guetress de l'energe

, a uz apitais vous trouveres sipales ent d'autres inferradions d'illes notamentent. El tete des restificateurs améés

er promes et eventeges bisonue pour les travaux d'arregonation en coltigue d'un fougement. « des brochaest de l'onsert à l'Aldrinague par le central des quatoliterates. « « l'ou aue que biers et l'onerge que sont en coltigue par l'ente prace, tous l'

STe un transminant plants of the state of th